

Peine capitale

Mais, si la presse a bien marqué les points tout au long des interventions des députés, l'essentiel du débat me semble lui avoir échappé. Ce qui importe davantage, surtout dans une affaire qui soulève tant de passion, c'est que les Canadiens se sont prononcés plus énergiquement que jamais. Ils inondent les bureaux des députés de lettres pour leur demander le retour de la peine de mort en cas de meurtre, et ils s'adressent non seulement au député de leur circonscription, non seulement aux députés conservateurs ou aux députés non engagés, mais encore aux députés de tous les partis politiques. On a même fait des sondages en grands nombres, régionaux et nationaux, sondages organisés tour à tour par des partisans de la peine de mort, des abolitionnistes et des personnes non engagées. Qu'ils soient effectués au niveau des circonscriptions ou au niveau national, tous ces sondages font ressortir le fait qu'une forte majorité de Canadiens—je pense qu'il s'agit de plus de 80 p. 100 de la population—exigent le retour de la peine capitale, contrairement aux dispositions du bill dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il y a une chose qu'il faut absolument se demander: dans le cas des questions importantes qui touchent l'ordre public les représentants élus du peuple doivent-ils oui ou non voter selon les vœux de leurs commettants ou selon leur propre conscience? A l'égard des questions fiscales et monétaires, il est compréhensible que le député soit mieux placé que ses commettants pour juger de la situation car il a à sa disposition les statistiques correspondantes et tous les autres renseignements pertinents; c'est pourquoi il peut prendre une décision mûrement réfléchie d'après les renseignements dont il dispose. Dans le cas d'une question d'ordre émotif—et la peine capitale est certainement tout ce qu'il y a de plus émotif—je suis persuadé que le représentant élu devrait, et en fait, doit voter selon les vœux de ses commettants. Pour ma part, je ne comprends pas l'attitude de certains députés des deux côtés de la Chambre qui savent que plus de 80 p. 100 de leurs commettants sont en faveur de la peine capitale et qui persistent pourtant à se prendre pour le Tout-puissant en votant contre les vœux de ceux de qui ils tiennent surtout leur pouvoir de se prononcer.

Lorsqu'il s'agit d'un débat comme celui-là, chargé d'émotivité entre tous, le gouvernement ne peut pas se permettre de faire fi des vœux de la population. Aucun gouvernement n'a le droit de ne pas tenir compte de la voix du peuple, surtout lorsque celle-ci se fait entendre aussi nettement que dans ce cas-ci. Si le gouvernement ne veut tenir aucun compte des appels qui lui sont lancés pour freiner la montée du crime violent au Canada, je crois qu'il le regrettera.

A en juger par le ton de la plupart des discours à la Chambre sur le bill, le gouvernement semble s'être engagé dans une impasse. Au cours des dix dernières années, il s'est signalé en abusant du droit du cabinet de commuer la sentence de mort et il a décidé de passer outre à la loi adoptée par la majorité des députés, loi prévoyant la peine de mort pour les personnes trouvées coupables du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison. Le gouvernement, par l'entremise de son ministre de la Justice (M. Basford)

[M. Jelinek.]

et de son solliciteur général (M. Allmand), a présenté sa propre loi. Ces gens gouvernent en pharisiens, se fondant sur leur conscience plutôt que sur les règles établies par le Parlement. Imaginez que chacun de nous agisse d'après sa conscience sans tenir compte de ce que dicte la loi.

Maintes fois où j'attendais que le feu rouge passe au vert, ma conscience me disait de traverser le feu rouge mais parce que la loi me l'interdisait j'attendais le feu vert avant de traverser. On ne peut en dire autant du cabinet depuis cinq ans. Le gouvernement n'observe pas ses propres lois et pas seulement en ce qui concerne la peine capitale mais aussi en matière de grèves légales et d'immigration. Mais je ne veux pas m'appesantir sur ces sujets maintenant.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 5 heures?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—AVIS DE MOTION

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): La première est la motion n° 2 au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). La motion est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion n° 15 au nom du député de Hamilton-Wentworth (M. O'Sullivan) est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion n° 19 au nom du député de Laprairie (M. Watson) est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion n° 20 au nom du très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion n° 4 au nom de l'ex-député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion n° 10 inscrite au nom du député de Red Deer (M. Towers) est-elle reportée?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La motion n° 48 inscrite au nom du député de Wellington (M. Maine) est-elle reportée?

Des voix: D'accord.